

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU jeudi 21 avril 2011

Convocation du 15 avril 2011

L'ordre du jour étant le suivant :

- **Vote du Budget 2011 de la Communauté de Communes et des services annexes**
- **Vote des redevances et des taux d'imposition**
- **Amortissements (durée et seuils)**
- **Vote des Subventions**
- **Correction des budgets de la ZAI (opérations comptables)**
- **Vélo rail : résultat de la consultation**
- **Entretien des espaces loisirs**
- **Acquisition de composteurs individuels**
- **Convention pour collecte tissus et vêtements**
- **Acquisition de corbeilles**
- **Personnels communautaire**

Questions Diverses.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 21 avril 2011, à 17 heures, à la salle des Fêtes, en la commune de CERISIERS, sous la présidence de M. Michel REBEQUET

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Madame Roselyne BEYAERT, Messieurs Michel DEVELAY, Patrick HARPER, Luc MAUDET, vice-présidents ;

Mesdames GIGOT Geneviève, suppléante de M. PUTHOIS, ONIS Oksana, PERARD Anne-Marie, ROCHÉ Marie-José, STANIA Sulianne, THÉRY Martine.

Messieurs CARLI Martial, DIOT Robert, DERVOUT Jackie, COQUILLE Bernard, GENIN Lionel, GUIOUGOU Léon suppléant de Jean-Claude KOEHLER, HIVERT Jean-Claude, LAPOTRE Daniel, LAMARRE Guy, LEFEVRE Bernard Suppléant de Mme LARIVE, MARTIN Michel, MASSON Serge, REVELLAT Edmond, ROUILLON Bernard, ROUILLON Gérard, PARIS Didier Suppléant de Mme VIÉ, SCHLICKLING Jean-Claude, SIMONNET Maurice, STANIA Edouard, THOMAS Bernard, VINCENT Jérôme,

formant la majorité des membres en exercice.

Invité présent : Monsieur MARCHAND Jean, Conseiller Général.

Absents excusés : Mesdames COTE Sylvie, GARNAULT Marie Claude, LARIVE Laure, VIÉ Nicole
Messieurs Marcel LEROY, Jean-Claude KOEHLER, Alain PUTHOIS

Absent : M. RENAULT Michel

Étaient aussi présents : Madame CLEMENT Josette-Aline, Monsieur TISSIER Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur Luc MAUDET

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.
Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat

❖ **Vote du Budget 2011 de la Communauté de Communes et des services annexes, Délibérations N° 30 à 32-2011, Classification 7.1 décisions budgétaires**

Chaque conseiller reçoit un tableau récapitulatif des propositions de budget primitif pour la communauté de communes et ses budgets annexes : SPANC et ZAI des Vignes de Mauny (annexes 1 à 4).

Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à l'unanimité

- le Budget Primitif 2011 de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe qui s'équilibre en section d'investissement à 233 331 € et en section de fonctionnement à 758 400 €. Le Président présente le détail par opération en section d'investissement et par chapitre et article en section de fonctionnement et rappelle que le montant porté en produit de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est un estimatif des services fiscaux non définitif.
- le Budget Primitif 2011 de la Zone d'activité des Vignes de Mauny qui s'équilibre en section d'investissement à 1 224 772 € et en section de fonctionnement à 1 768 031 €.
- le Budget Primitif 2011 du service d'assainissement non collectif qui s'équilibre en section de fonctionnement à 66 162 € sans section d'investissement.

❖ **Vote des redevances et des taux d'imposition, Délibération N° 33-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas pratiquer d'augmentation pour maintenir l'équilibre des taux d'imposition pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non-bâti, la Cotisation Foncière des entreprises et la taxe professionnelle de zone. Les bases sont revalorisées de 2% par application de la Loi de finances. Les taux ont été modifiés par intégration des taux du département et de la région suite à la réforme de la Taxe Professionnelle et ce qui porte les valeurs pour 2011 à :

Taxe d'habitation : valeur communauté de communes 1.19% revalorisée suite à la réforme de la fiscalité à **2.33%**, Taxe sur foncier bâti : **2.07%** inchangée, Taxe sur foncier non bâti : valeur communauté de communes 4.11%, revalorisée suite à la réforme de la fiscalité à **4.31%**,

Cotisation Foncière des entreprises : **2.41%**, Taxe professionnelle de zone valeur communauté de commune 7% revalorisée suite à la réforme de l'État à **17%** (intégration du taux régional de 3.14% et du taux départemental de 9.16% avec un coefficient d'ajustement des frais de recouvrement de 0.88 %).

Par ailleurs, les membres du conseil décident à l'unanimité de porter à **10.5%** le taux de taxe sur les ordures ménagères afin de tendre vers l'harmonisation des taux entre les communes adhérentes à un syndicat de gestion des Ordures Ménagères (de la Vanne et des trois villages) et les autres communes membres.

❖ **Amortissements (durée et seuils), Délibération N° 34-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire décide de fixer à un an la cadence d'amortissement des biens dont la valeur est inférieure à 200€

❖ **Vote des Subventions, Délibération N° 35-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Le Président fait lecture au Conseil, pour information, du détail des subventions accordées en 2010. Le Conseil Communautaire conformément au vote du Budget primitif décide de porter à 30 000€ le montant du compte 6574 et rappelle que ces subventions comprennent les frais de fonctionnement des syndicats d'initiative ainsi que les aides aux associations organisant des manifestations de portée communautaire qui sont versées au vu des résultats financiers des manifestations. Le Président rappelle que les vice-présidents ont opté pour le principe d'une subvention au Festival de Musique Classique prévu sur la commune de Villeneuve l'Archevêque comme pour le Festival en Othe.

La Puce de Vareilles a sollicité une subvention pour la fête des Saints de Glace, elle sera examinée suite à la présentation du bilan de cette manifestation.

❖ **Correction des budgets de la ZAI (opérations comptables), Délibération N° 36-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Suite à une observation sur le visa du compte de gestion 2010 de la zone d'activités intercommunale de la Communauté de Communes de la Vanne par la Trésorerie Générale de l'Yonne, qui précise qu'en matière de comptabilité de lotissement et de zone artisanale, aucune affectation de résultat pour combler le déficit d'investissement ne doit être enregistrée, le Conseil Communautaire décide de prévoir au budget primitif 2011, les crédits nécessaires à la rectification des affectations du résultat comptabilisées au compte 1068 depuis plusieurs années pour un montant total de 14622,00 €uros soit une dépense au compte 1068 et un titre de recettes au compte 7785.

❖ **Décision Budgétaire : Dégrèvements accordés aux jeunes agriculteurs, Délibération N° 37-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Vu la délibération du 26 Aout 1995, accordant pour une durée de cinq ans un dégrèvement aux jeunes agriculteurs, Vu l'exonération constatée par le service des impôts en 2010, les membres du Conseil Communautaire décident d'inscrire au chapitre 024 une dépense de 500€

❖ **Vélo rail : résultat de la consultation, Délibération N° 38-2011, Classification 1-2 délégation de Service Public**

Une seule offre a été reçue pour la délégation de service public relative au Cyclo-rail de Chigy, la commission d'appel d'offres réunie le 4 avril a décidé d'attribuer la délégation à la SARL ANMAT dont le siège social est à Chigy. Les ressources attendues sont de deux pour cent du chiffre d'affaires annuel plus une part fixe représentant le montant annuels des amortissements soit 1997€. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité. La commission tourisme envisage d'inclure cette animation dans les journées proposées au public.

Entretien des espaces loisirs

Monsieur MAUDET présente au Conseil Communautaire le bilan des actions menées sur les communes de Chigy, Foissy, Bagneaux, et Vareilles. Les communes de La Postolle et Les Clérimois sont programmées et Villechétive a pris les décisions concernant la mise à disposition de terrains attenants à la Briquèterie. Il propose de conclure des conventions d'entretien avec les communes qui disposent de personnels et de matériels et invite les conseillers à réfléchir à la limitation d'une surface

maximale par commune ou d'un nombre de passage en fonction l'occupation des parcelles mises à disposition.

❖ **Acquisition de composteurs individuels, Délibération N° 39-2011, Classification 8.8 environnement**

Vu le succès rencontré lors de la mise à disposition de composteurs individuels aux usagers moyennant une caution de 15€, le Conseil Communautaire décide de faire l'acquisition de composteurs supplémentaires au prix unitaire de 46€ HT avec accessoires dont un guide du tri. Le Président invite chaque commune non membre d'un SICTOM ou SIVOM à communiquer ses besoins au secrétariat, sous un délai de huit jours. Suite à une remarque de M. REVELLAT, le Président précise que selon les règles comptables des collectivités les cautions sont déposées au Trésor Public et encaissées mais seront rendues si les composteurs sont retournés en état correct.

❖ **Convention pour collecte tissus et vêtements, conventions de collecte sélectives, Délibération N° 40-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires et Classification 8.8 environnement**

Vu la délibération en date du 12 mai 2004 autorisant le président à recevoir toute prime issue de la collecte sélective, les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer toute convention avec les repreneurs dans le cadre de la valorisation des déchets pour les contrats dont le montant annuel n'excède pas quatre mille euros en dépenses, à accepter toute somme relative aux intéressements et remboursements sur ces conventions.

❖ **Acquisition de corbeilles, Délibération N° 41-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires et Classification 8.8 environnement**

Le Président propose au Conseil Communautaire l'acquisition de corbeilles de rues. Après consultation d'entreprise le devis mieux disant pour une quantité de 20 corbeilles est estimé à 150€ HT unitaire. Le conseil communautaire approuve ces achats et le Président invite chaque commune à communiquer sous huit jours ses besoins au secrétariat pour ajuster les quantités commandées.

Personnels communautaires

Le président informe les Conseillers que, suite à la délibération du 24 mars 2011, un contrat unique d'insertion à 20 heures hebdomadaires a été conclu. L'agent viendra en aide à l'accueil à la Déchèterie deux après-midi durant la période dite « d'été », assurera les remplacements de l'agent de déchèterie durant ses congés et assurera l'entretien des PAV et de l'aire de Chigy à mi-temps.

Questions Diverses

Achat de véhicule, Monsieur MAUDET poursuit la consultation d'entreprises pour l'acquisition d'un véhicule de type tri-benne.

Interventions des conseillers :

Monsieur REVELLAT souhaite savoir si l'aménagement de l'espace loisirs de Les Clérinois est prévu au Budget. L'opération 18 « aménagement des espaces loisirs » financera ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15

Sur proposition de M. DEVELAY le prochain conseil communautaire se tiendra à Villechétive.

TABLE DES DELIBERATIONS du 21 avril 2011

❖ Vote du Budget 2011 de la Communauté de Communes et des services annexes, Délibérations N° 30 à 32-2011, Classification 7.1 décisions budgétaires.....	2
❖ Vote des redevances et des taux d'imposition, Délibération N° 33-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires	2
❖ Amortissements (durée et seuils), Délibération N° 34-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires	2
❖ Vote des Subventions, Délibération N° 35-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires	3
❖ Correction des budgets de la ZAI (opérations comptables), Délibération N° 36-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires	3
❖ Décision Budgétaire : Dégrèvements accordés aux jeunes agriculteurs, Délibération N° 37-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires	3
❖ Vélo rail : résultat de la consultation, Délibération N° 38-2011, Classification 1-2 délégation de Service Public	3
❖ Acquisition de composteurs individuels, Délibération N° 39-2011, Classification 8.8 environnement	4
❖ Convention pour collecte tissus et vêtements, conventions de collecte sélectives, Délibération N° 40-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires et Classification 8.8 environnement	4
❖ Acquisition de corbeilles, Délibération N° 41-2011, Classification 7.1 décisions Budgétaires et Classification 8.8 environnement	4

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous Préfecture, le

Et publication ou notification, le 27 avril 2011

Suivent les signatures